

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 12 juin 2012 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- reporté au 26 juin 2012 l'adoption du compte rendu de la séance plénière des 9 et 10 mai 2012.
- adopté 6 avis et une décision, l'adoption de 3 autres avis et d'une décision étant reportée au 26 juin 2012.
- entendu plusieurs communications :
 - . Le Président a présenté l'organisation des journées des 25 et 26 juin 2012, puis a rendu compte, avec Marc PEYRADE, d'une réunion de travail avec les services juridiques de la DGESIP. Dans le cadre des réflexions sur l'évolution du fonctionnement de la Commission, il a été évoqué l'opportunité de créer une association reconnue d'utilité publique dont l'activité serait la mise à disposition de la CTI de moyens financiers et humains.
 - . Pierre FLEISCHMANN a fait sur point sur les fiches de données certifiées en proposant quelques adaptations approuvées par la Commission.
 - . Teresa SANCHEZ-CHAPARRO a présenté la version en langue anglaise de R&O.
 - . Marc PEYRADE a fait le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail *Analyses et prospectives*

Puis, la Commission a donné des avis et pris une décision:

1/ Suivi périodique de l'Île-de-France – Académie de Paris (habilitation à compter de la rentrée 2012)

Groupe Institut catholique d'arts et métiers (ICAM)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.*

(formation dans les centres de Lille, Nantes et Toulouse)

- *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique et automatique, en partenariat avec l'ITII Nord-Pas-de-Calais, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.*

(formation dans le centre de Lille)

- *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique et automatique, en partenariat avec l'IST Vendée, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.*

(formation dans le centre de Nantes – site de La Roche-sur-Yon)

- *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique et automatique, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.*

(formation dans le centre de Nantes – site de Vannes)

- *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique et automatique, en partenariat avec l'ITII Midi-Pyrénées, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.*

(formation dans le centre de Toulouse)

Décision favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, à la préparation, dans un nouveau centre en cours de création sur le territoire de l'agglomération nouvelle de Sénart, du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'étudiant*. Les premiers diplômés le seront à l'issue de l'année universitaire 2016/2017.

Si le Groupe ICAM souhaite qu'un diplôme d'ingénieur puisse être préparé dans ce nouveau centre dans le cadre de l'apprentissage, un dossier devra être soumis à la Commission.

(DECISION N° 2012/06-01)

2/ Suivi général des habilitations

Université Montpellier-II

- École polytechnique universitaire de Montpellier (Polytech Montpellier)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier-II*, dans les 3 spécialités – *Matériaux – Mécanique – Energétique* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Avis favorable au changement d'intitulé de la spécialité *Micro-électronique et automatique* qui devient *Electronique et informatique industrielle*.

Par ailleurs, l'établissement demande à délivrer, à compter de la rentrée 2012, le titre d'ingénieur diplômé dans les spécialités *Eau et génie civil* et *Electronique et informatique industrielle* en formation initiale sous statut d'apprenti.

(voir ... 3/ Développement de l'apprentissage)

(AVIS N° 2012/06-02)

Université Rennes-I

- École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion (ENSSAT)

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I*, spécialité *Informatique, multimedia et réseaux*, en partenariat avec l'*ITII Bretagne*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(AVIS N° 2012/06-03)

Université Lyon-I

- École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I (Polytech Lyon)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon-I*, dans les 2 spécialités – *Matériaux – Mécanique* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

(AVIS N° 2012/06-04)

Université de Besançon

- Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC)

Avis favorable au renouvellement, pour 4 ans à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'Université de Besançon*, spécialité *Génie biomédical*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

(AVIS N° 2012/06-05)

École centrale de Nantes (ECN)

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École centrale de Nantes*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Le renouvellement ultérieur de l'habilitation ne pourra être envisagé que si l'établissement ouvre une voie de recrutement spécifique, permettant l'accueil d'un public nouveau, à partir de la rentrée 2013.

(AVIS N° 2012/06-06)

3/ Développement de l'apprentissage

Université Montpellier-II

- École polytechnique universitaire de Montpellier (Polytech Montpellier)

Avis favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, à l'extension à l'apprentissage, de la préparation des titres suivants :

-*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier-II*, spécialité *Electronique et informatique industrielle*.

Le cursus en apprentissage s'effectuera plus particulièrement dans le cadre d'une option consacrée aux systèmes embarqués.

-*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier-II*, spécialité *Sciences et technologies de l'eau*.

Le cursus en apprentissage s'effectuera plus particulièrement dans le cadre d'une option consacrée à l'eau et au génie civil.

(AVIS N° 2012/06-03)